

Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie Grenoble Alpes Métropole & Grille d'évaluation des projets

Vous trouverez ci-dessous la description de deux documents qui nous ont été présentés par la Métropole de Grenoble à l'occasion de la visite d'étude organisée par Rue de l'avenir. Par ailleurs, tous les documents, articles, photos et présentations des journées d'étude Rue de l'avenir à Grenoble des 28 et 29 mars 2018 sont consultables via le lien ci-après :

<https://rue-avenir.ch/ressources/villes-dici-et-dailleurs/france/grenoble/visite-de-terrain-mars-2018/>

Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie - Grenoble Alpes Métropole

<https://www.lametro.fr/483-amenagement-de-l-espace-public-et-de-la-voirie.htm>

Le nouveau statut de Métropole appelait de nouveaux fonctionnements. Une concertation a été menée par la Métropole de Grenoble avec les élus de ses communes, pour trouver une façon commune de travailler ensemble et d'aménager l'espace public.

Suite à cette concertation, chacun prêchait pour sa paroisse "Nous sommes différents, nous sommes uniques". Pourtant dans ce qui ressortait des textes et des photos apportés pour essayer de capter ces différences et ces particularités, c'étaient les mêmes éléments qui revenaient : aspiration à des lieux de vies agréables, la proximité avec la nature/la montagne, conserver les commerces... Autant de points communs qui allaient permettre d'élaborer un outil qui conviendrait à tous.

De cette concertation est né le *Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie* de Grenoble Alpes Métropole.

Les 5 principes

Au départ, très vite, le groupe de travail a voulu produire un objet (un marque page) pour symboliser l'avancement de la réflexion, les points d'entente et continuer à motiver les troupes. Ce marque page reprend les 5 principes qui ont été retenus pour l'aménagement de l'espace public :

- Partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun
- Conforter les pôles de vie
- Garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement
- Cultiver la diversité des territoires
- Faire mieux, avec moins

La grille d'évaluation des projets (cf fiche n° 17 du Guide)

https://www.lametro.fr/cms_viewFile.php?idtf=2423&path=Espaces-publics-Fiche-17.pdf

Le groupe de travail a élaboré une grille d'évaluation des projets, outil de travail commun entre les élus et les techniciens. Pour un projet donné, cette grille reprend les **5 principes d'aménagement**. Le maître d'ouvrage doit déterminer, parmi ces 5 principes, **1 seule priorité** : ce sera la priorité qui guidera la réalisation du projet de bout en bout (le principe priorisé apparaîtra en rouge sur la grille).

Ensuite, pour chacun des 5 principes, plusieurs **enjeux majeurs** d'aménagement sont déterminés. (apparaîtront en jaune sur la grille, les autres enjeux seront laissés en blanc).

Pour chaque enjeu, une note est donnée : le total donnera la **note de l'état des lieux** actuel, Pour chaque note une justification doit être notée sur la grille.

Une **grille de critères** a également été établie pour chacun des principes pour guider l'attribution de la note.

Parmi les critères, les **"marqueurs de bonheur"** : les gens s'embrassent, jouent, dorment, se prennent en photo, parce qu'"on n'aménage pas l'espace public pour qu'il n'y ait personne ou seulement pour que ça circule"

Il faut ensuite reproduire l'opération dans une nouvelle colonne, pour noter cette fois les objectifs du projet (une fois le projet réalisé, quelle note obtiendrait chaque item ?).

Le total des notes de cette colonne, comparé au total de la colonne Etat des lieux, permet d'obtenir l'**amélioration attendue**.

L'opération se répète aux phases d'avant projet, de projet et de réception des travaux, permettant de suivre l'évolution et le maintien des ambitions du projet.

Une fois le projet réalisé, une **évaluation** (par couleur) est faite pour chaque item.

Ainsi, à chaque étape du projet, tous les interlocuteurs ont les éléments nécessaires pour pouvoir arbitrer, et bien garder en tête la priorité fixée au départ, en évitant ainsi la dégradation que connaissent généralement les projets par rapport aux objectifs initiaux.

Cette grille permet de reconsidérer les projets afin qu'ils apportent à coup sûr une amélioration à l'existant, et ce avec un souci d'économie de moyens.

Exemple : si la priorité est de conforter le cadre de vie à l'occasion de la réfection d'une voirie, il s'avérera peu pertinent de se contenter de refaire l'enrobé sur la totalité de la rue, qui améliorera la qualité du roulement sans changer le cadre de vie. Un projet moins coûteux et plus pertinent au vu des objectifs pourra être mis en place : installer des jardinières aux extrémités de la rue pour réduire la vitesse des véhicules et favoriser la circulation des piétons entre les commerces et les habitations.

Les contacts concernant le *Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie* :
Annyse COMPARET, *Chargée de mission Paysage et qualité des espaces publics*
Lionel FAURE, *Chargé d'études transports*
guide.espacespublics@lametro.fr